

Les principales propositions économiques

Candidats	CREISSANCE ET STRUCTURES	INFLATION ET ÉPARGNE	FISCALITÉ	LUTTE CONTRE LE CHOMAGE
Mme Hugnette BOUCHARDEAU	<ul style="list-style-type: none"> Donner un contenu différent à la croissance, plus riche en emplois, moins coûteuse en énergie et en importations, en s'appuyant sur la mobilisation des ressources régionales. Reconquérir le marché intérieur à partir du développement d'activités régionales et de l'organisation d'une réelle coopération avec le tiers-monde. Nationalisation de toutes les banques. 	<ul style="list-style-type: none"> Stabiliser les coûts des entreprises grâce à une réorganisation du travail, une politique salariale axée sur le relèvement du SMIC et la baisse des hauts revenus, une baisse des cotisations sociales employeurs de deux points. Réduire le coût de la redistribution. Affichage public des tarifs des services et des professions libérales. Réorganisation du commerce de gros. Encouragement des formes coopératives, les collectivités locales seront dotées de pouvoirs en matière de contrôle des prix. Garantir l'épargne des ménages à revenus modestes en indexant les taux d'intérêt des livrets A. Supprimer les avantages dont jouissent les détenteurs de hauts revenus. Réformer les circuits financiers pour orienter l'épargne populaire vers le développement régional. 	<ul style="list-style-type: none"> T.V.A. : réduction sur les biens de première nécessité et augmentation sur les biens de luxe ; réforme de la fiscalité locale basée sur le reversement après péréquation de l'impôt sur le revenu et de la création de centimes additionnels sur le revenu et sur la valeur ajoutée se substituant au système actuel ; création d'un impôt sur le capital et alourdissement de la fiscalité sur les successions (au-delà d'un minimum à définir). Impôt sur le revenu : remplacement du quotient familial par un abattement forfaitaire par enfant sur le revenu, exonération des revenus les plus bas et alourdissement pour les hauts revenus, suppression de l'impôt fiscal et réintégration des revenus d'épargne dans les revenus imposables ; renforcement de la lutte contre la fraude et publicité de tous les revenus. 	<ul style="list-style-type: none"> Création de 100 000 emplois par an dans les services collectifs, le logement, les économies d'énergie et des activités industrielles d'intérêt régional pour redistribuer le travail. Réduction de la durée du travail à 30 heures par semaine d'ici à 1988, accompagnée d'une réorganisation du travail et d'un effort d'innovation technologique pour maintenir le niveau de production.
M. Jacques CHRAC	<ul style="list-style-type: none"> Retour « à une croissance vigoureuse » qui sera un à deux points supérieure à ce qui est prévu actuellement. La relance se fera par l'encouragement à l'investissement, l'allègement des réglementations, la réduction des dépenses de l'Etat. Développement de l'initiative privée, mais relance du Plan. Construction : mise en chantier de 450 000 logements neufs chaque année. 	<ul style="list-style-type: none"> L'inflation est un produit du chômage, lui-même résultat d'un manque d'initiative et de responsabilité. La maîtrise de l'inflation sera obtenue par la stimulation de l'offre (aide massive à l'investissement) et la diminution des charges (allègement de la fiscalité, réduction des dépenses publiques). 	<ul style="list-style-type: none"> Taxe professionnelle supprimée, mais compensée par un alourdissement de la T.V.A. Les bénéfices des banques donneront lieu à un prélèvement exceptionnel en faveur des petites et moyennes entreprises. Déduction fiscale en faveur de l'investissement productif et du logement. Allègement de la fiscalité sur la transmission des entreprises. Impôt sur le revenu : exonération totale pour les 5,2 millions de foyers les moins imposés (revenu imposable inférieur ou égal à 38 820 F pour deux parts). Diminution de 5 % de l'impôt sur le revenu pour tous les autres foyers. Indexation stricte du barème sur le taux d'inflation. Suppression de la taxation des plus-values. 	<ul style="list-style-type: none"> Création de 500 000 emplois de plus que dans la « croissance douce », mais non-remplacement de la moitié des départs annuels chez les fonctionnaires pour réduire le « train de vie » de l'Etat. Durée du travail : hostilité à sa réduction sans réduction correspondante de salaires. Arrêt de l'immigration.
M. Michel CREPEAU	<ul style="list-style-type: none"> Assumer la nouvelle croissance. Provoquer une nouvelle dynamique économique en aidant l'initiative collective. Trouver des équilibres réalistes correspondant à nos besoins concrets. Eten- dre le tiers-secteur coopératif. Retour à une planification volontariste. Favoriser l'investissement des entreprises privées et sa solidarité (prêts bonifiés, taux bancaires préférentiels). Nationaliser la sidérurgie, l'aéronautique, l'informatique. 	<ul style="list-style-type: none"> L'érosion monétaire ne doit pas léser les petits épargnants et doit être compensée par des mécanismes appropriés. Mise en place d'un système sélectif favorisant l'investissement. Protection des investissements et placements effectués dans des organismes ou entreprises notamment retenues pour le plan quinquennal. 	<ul style="list-style-type: none"> Renverser progressivement les rendements de la fiscalité directe et de la fiscalité indirecte, jugée trop injuste. Indépendance des contrôleurs fiscaux. Instaurer un impôt à taux modéré sur les fortunes (plus de 2,5 millions de francs) et les plus-values foncières. Réduction ou suppression des droits de succession lorsqu'il s'agit de biens ou immeubles à usage personnel ou professionnel. Impôt sur le revenu : réforme du système du quotient familial. Refonte de la fiscalité des personnes physiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Création de 200 000 à 250 000 emplois sociaux (notamment dans les hôpitaux). Emprunt de solidarité nationale pour engager une politique de formation professionnelle, favoriser la décentralisation économique industrielle. Révision des aides aux entreprises. Création d'observatoires régionaux. Réduction de la durée du travail à 35 heures par semaine, branche par branche et selon la situation de chaque entreprise, s'accompagnant d'une redistribution des revenus. Eventail hiérarchique de 1 à 6.
M. Michel DEBRE	<ul style="list-style-type: none"> Croissance plus forte grâce à un ralentissement des coûts de production (politique contractuelle au sommet garantissant une progression régulière mais modérée des rémunérations, allègement progressif des charges des entreprises). Encouragement à la recherche et à l'investissement. Allègement des contraintes qui pèsent sur les entreprises. Réduction des dépenses publiques. Lancement d'un grand emprunt d'Etat. 	<ul style="list-style-type: none"> La réduction de l'inflation passe par celle des coûts de production. Création d'un livret d'épargne patrimonial afin d'assurer une « rémunération réelle » à l'épargnant qui immobiliserait ses fonds pendant trois ans au moins. 	<ul style="list-style-type: none"> Révision de la taxe professionnelle. Fiscalisation progressive des charges familiales. Relèvement de l'abattement à la base des droits de succession (de 175 000 à 350 000 F). Impôt sur le revenu : exonération de l'impôt sur le revenu pour les contribuables payant moins de 5 000 F d'impôts. Pause fiscale pour les autres revenus. Suppression de l'impôt sur les plus-values boursières. Avoir fiscal porté de 50 à 100 %. 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'emplois par le développement de la croissance. Mais ne pas remplacer les départs en retraite des fonctionnaires. Hostilité à l'abaissement de la durée du travail alors qu'il faut relancer la croissance. Arrêt de l'immigration.
Mme Marie-France GARAUD	<ul style="list-style-type: none"> Retour à une croissance plus forte. Pas de relance massive de la consommation. Améliorer la compétitivité des entreprises par une réduction de leurs coûts. Encouragement à l'investissement. Donner des pouvoirs économiques aux régions. Relance de la planification. Reconquête du marché intérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> Répartir autrement les charges sociales entre l'Etat, les employeurs et les employés. Alléger les charges financières qui pèsent sur les entreprises en diminuant leur dépendance à l'égard du système bancaire. Assurer aux petits épargnants une juste rémunération en leur offrant une rente indexée par l'Etat. Attirer l'épargne vers les investissements productifs (avoir fiscal à 100 %). Développer la collecte de l'épargne régionale. 	<ul style="list-style-type: none"> La pression fiscale a atteint un niveau qu'il ne faut pas dépasser. Une fiscalité mal comprise est impopulaire. Introduire plus de simplicité et de clarté. 	<ul style="list-style-type: none"> La lutte contre le chômage est globale. Elle passe par une relance et une amélioration de l'économie.
M. Valéry GISCARD D'ESTAING	<ul style="list-style-type: none"> Basée sur la compétitivité et l'ouverture de l'économie française. Objectif : faire au moins un demi-point de plus que la moyenne de nos partenaires industrialisés pendant la période 1981-1988, pour placer la France parmi les trois Grands en fin de période. Pour la seule année 1981, réaliser une croissance en volume d'au moins 2,2 %. Stratégie basée sur les industries de pointe et les industries nouvelles. 	<ul style="list-style-type: none"> Liberté des prix et concurrence. Lutte contre l'inflation par la modération de la croissance de la masse monétaire, la maîtrise des finances publiques, la stricte limitation du déficit budgétaire, la stabilisation des prélèvements obligatoires, la modération de la progression des rémunérations, la défense de la valeur du franc. Poursuite de l'orientation de l'épargne vers l'industrie. 	<ul style="list-style-type: none"> Modification mais maintien de la taxe professionnelle. Stabilisation, et si possible réduction, du poids du prélèvement obligatoire. Exonération de l'impôt sur les sociétés et de la taxe professionnelle, pendant trois ans, pour les petites entreprises nouvelles exerçant des activités de fabrication. Relèvement de l'abattement à la base de l'impôt sur les droits de succession. Impôt sur le revenu : indexation sur le taux d'inflation des tranches du barème de l'impôt. Simplification du régime de l'impôt sur les plus-values. 	<ul style="list-style-type: none"> Libération d'un million d'emplois d'ici à 1985, en plus de ceux amenés par la croissance. Plan d'emploi pour les jeunes. Encouragement au départ des travailleurs immigrés. Transformation de l'aide au chômage en aide à l'emploi. Réduction des charges sociales pour les petites entreprises qui embauchent. Développement du temps partiel. Cinquième équipe pour le travail continu. Durée du travail : négociation de la réduction progressive liée à la productivité et à la situation de chaque entreprise. Préretraite volontaire à cinquante-huit ans.
M. Brice LALONDE	<ul style="list-style-type: none"> Construire une économie de stabilité quantitative. Exploiter au mieux nos ressources, tendre à l'autonomie, calculer l'intérêt comparé des solutions techniques en terme d'intérêt collectif et non plus d'intérêts particuliers, ne plus susciter de consommations artificielles, autant de voies pour développer non plus une croissance indéfinie, mais un véritable « pouvoir de vivre ». 	<ul style="list-style-type: none"> Donner la priorité au « pouvoir de vivre » de préférence au pouvoir d'achat, en développant des techniques permettant à chacun d'assurer directement une partie de la production qui lui est nécessaire. Intensifier la lutte contre le gaspillage (réparabilité et solidité des produits) et renforcer les pouvoirs des associations de consommateurs. Mise au point de mécanismes d'indexation des taux d'intérêts de l'épargne populaire, tant pour les emprunts que pour les prêts. Une réduction importante des taux doit accompagner cette mesure. 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de l'impôt sur le patrimoine et les bénéfices des sociétés. Diminution des impôts indirects. Taxation plus lourde des produits gourmands en énergie et en matières premières. Doublement des taxes sur l'alcool et le tabac. Augmentation de la part de la fiscalité affectée aux institutions locales et régionales. Impôt sur le revenu : renforcement de l'impôt sur le revenu. Création de tranches supplémentaires à 65 % et 70 %. Suppression du quotient familial. 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'emplois : partage immédiat de l'emploi à l'intérieur d'une même masse globale de salaires et d'allocations en réduisant les inégalités de revenus. Réduction de la durée du travail jusqu'à un seuil obligeant les entreprises à embaucher de nouveaux salariés ; seuil probablement inférieur à 35 heures par semaine en 1981.
M. Georges MARCHAIS	<p>CREISSANCE :</p> <ul style="list-style-type: none"> 4,5 % environ. Choix d'une « puissante industrie moderne » soustraite à la domination de l'Allemagne fédérale. Modernisation n'impliquant aucun abandon des installations « encore utiles et économiques ». Créer et produire français. Consacrer à la recherche 3 % du PIB. Relance de la consommation par relèvement des bas revenus. Construction : 500 000 HLM par an. <p>STRUCTURES :</p> <ul style="list-style-type: none"> NATIONALISATION totale de tout le système bancaire. NATIONALISATION de vingt-trois groupes industriels. 	<ul style="list-style-type: none"> Imposer le contrôle démocratique des prix à la production et au stade de la distribution. Réduire le nombre des intermédiaires. Augmentation des prix agricoles à la production. Baisse du prix des loyers H.L.M. Réparation, équipement, animation des cités H.L.M. 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des impôts sur les sociétés. Impôt sur le revenu : réduit pour les familles modestes ; supprimé en dessous du SMIC ; déduction forfaitaire par enfant. Taux du prélèvement porté à 100 % pour les tranches de revenus supérieures à 40 000 F par mois. Taxation jusqu'à 100 % des plus-values spéculatives. Impôt sur la fortune : progressif, allant du taux de 1,5 % jusqu'à 15 % à 20 %, avec abattement de 2 millions de francs par famille. T.V.A. au taux zéro pour les produits de première nécessité. La T.V.A. sera réduite au fur et à mesure du développement de l'impôt sur le capital. 	<ul style="list-style-type: none"> Création en deux ans d'un million et demi d'emplois, dont 200 000 dans les services publics et sociaux, 300 000 par la relance de la croissance et un million par les dégage- ments sur la durée du travail. Arrêt de l'immigration. Durée du travail réduite à 35 heures par semaine immédiatement et sans diminu- tion de salaires. Cinquième semaine de congé. Cinquième équipe pour le travail continu. Retraite à 60 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes.
M. François MITTERRAND	<p>CREISSANCE :</p> <ul style="list-style-type: none"> 3 % l'an. Relance sélective de la consommation par un relèvement des bas revenus. Mise en œuvre d'un programme d'investissements public et privé. Effort particulier pour le bâtiment, les travaux publics et les logements. <p>STRUCTURES :</p> <ul style="list-style-type: none"> NATIONALISATION de neuf groupes industriels, de la sidérurgie, des secteurs du nucléaire, de l'armement et de l'espace financés sur fonds publics. Prise de participation dans le groupe Peugeot-Citroën et dans les sociétés de distribution d'eau (collectivités locales). NATIONALISATION des banques et des grandes compagnies d'assurances. 	<ul style="list-style-type: none"> Epargne populaire indexée sur les prix. Pas de contrôle des prix, sauf là où la concurrence ne joue pas. 	<ul style="list-style-type: none"> Réforme de la taxe professionnelle et de son assiette. Impôt sur le revenu : relèvement du seuil d'exonération (5 000 F de revenu brut par mois pour une famille de deux enfants). Plafonnement des effets du quotient familial. Salaire fiscal pour artisans et commerçants, qui pourront bénéficier de la déduction de 20 % des salaires. Toutes les déductions fiscales seront remplacées par un crédit d'impôt. Impôt sur les grandes fortunes : à partir de 3 millions de francs par foyer. Taux progressif allant de 0,5 % à 8 %. Base déclarative. Les droits de succession seront réduits — lorsqu'ils seront égaux ou inférieurs à 3 millions de francs — par un doublement de l'abattement à la base (dispositif étendu aux frères et sœurs). L'imposition dépendra aussi de la situation des héritiers et de l'importance des patrimoines transmis. T.V.A. : exonération des biens de toute première nécessité et baisse des taux concernant les biens et les services attachés à la culture. 	<ul style="list-style-type: none"> Création de 210 000 emplois par an, dont 150 000 dans le secteur public et 60 000 d'utilité collective. Favoriser les créations d'entre- prises. Allocation pour les jeunes en formation. Réduction des charges sociales pour les entreprises de main-d'œuvre. Durée du travail : Négociation d'une réduction jusqu'à 35 heures par semaine sans diminution de salaire, le travail disponible devant être partagé. Cinquième équipe pour le travail continu. Amorçage d'une négociation européenne. Droit à la retraite à 60 ans et à taux plein pour les hommes, 55 ans pour les femmes (retraite facultative).

présidentielle

des dix candidats

PROJETS SOCIAUX	ÉNERGIE	RELATIONS EXTÉRIEURES	Candidats
<ul style="list-style-type: none"> Relèvement du SMIC de 8 % par an jusqu'à atteindre 4 000 F par an (en francs 81) en 1985. Avec répercussion dégressive sur les autres salaires jusqu'à deux fois le SMIC. Strict maintien du pouvoir d'achat jusqu'à quatre fois le SMIC. Et non garantie au-delà. Relèvement du minimum vieillesse parallèle au SMIC et réforme des prestations familiales, leur croissance ne devant pas excéder 2 % par an. Extension des services collectifs à l'initiative des collectivités locales et relance du logement social dans le cadre d'un urbanisme intégré. Accroissement des dépenses sociales compensé par la réduction des dépenses militaires résultant de la remise en cause de l'armement nucléaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Arrêter les investissements dans le nucléaire et la mise en chantier de nouveaux réacteurs, abandonner les réacteurs en construction, la part de l'électricité étant stabilisée à 30 %, et prévoir un plan de déperdition des centrales en fonctionnement. Développer les énergies nouvelles et mettre en œuvre une véritable politique d'économies d'énergie. Orienter vers ces secteurs les moyens financiers dégagés par l'arrêt du nucléaire, ce qui permettra un développement énergétique centré sur une reconstruction du tissu économique régional. 	<ul style="list-style-type: none"> Organiser une réelle coopération avec le tiers-monde. Prendre des mesures ponctuelles de sauvegarde pour permettre l'adaptation de certains secteurs. 	<p>Mme Huguette BOUCHARDEAU</p>
<ul style="list-style-type: none"> Réserves vis-à-vis de la généralisation de l'assistance. Reprise de la progression du pouvoir d'achat en fonction de la croissance économique. Défense de la sécurité sociale avec amélioration de sa gestion. Politique familiale : statut social et salaire pour la mère de famille. Développement de la participation. 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le programme nucléaire lancé en 1974 par M. Pierre Messmer, alors premier ministre de Georges Pompidou (« Il faut rendre à César ce qui est à César ») et confirmer la prédominance technologique française par le développement industriel des surgénérateurs. Augmenter « dans la mesure du raisonnable » la production nationale de charbon, développer les nouvelles filières de charbon (gazéification), enfin accentuer une politique d'économies d'énergie actuellement « trop timide », notamment par une déduction fiscale spécifique, qui pourrait atteindre 10 000 à 15 000 F, et par des prêts bonifiés plus importants que ceux accordés aujourd'hui. 	<ul style="list-style-type: none"> Réexamen de l'ensemble des règles de la Communauté européenne. Recréer une Europe solidaire, fondée sur les Etats, qui reconnaisse leur autorité et coordonne mieux leur action. Réforme du système monétaire international. Retour à l'or comme élément de régulation de l'émission des monnaies internationales. Mettre sur pied une grande alliance pour le développement permettant aux capitaux flottants d'investir dans les pays en voie de développement. 	<p>M. Jacques CHIRAC</p>
<ul style="list-style-type: none"> Augmentation négociée du SMIC branche par branche et selon la situation de l'entreprise. « Contrat de santé » trimestriel renouvelable entre assurés sociaux et médecins généralistes. Prise en charge du patient et de sa famille, pour un bilan de santé et la vulgarisation de la prévention des maladies communes, moyennant une faible participation financière du patient, éventuellement assumée par une mutuelle, le médecin percevant une avance forfaitaire trimestrielle. 	<ul style="list-style-type: none"> Un moratoire sera décidé dans la construction des réacteurs nucléaires. Il sera suivi d'un débat public et d'un référendum national sur la poursuite de l'utilisation de cette source d'énergie. Mettre en œuvre une véritable politique d'économies d'énergie (choix prioritaire du rail sur la route, aménagement de l'habitat) et une réelle diversification, notamment vers les énergies nouvelles. Création d'un plan d'épargne énergie s'adressant aux particuliers pour leur donner les moyens de s'équiper en énergie solaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Prélèvement d'une taxe sociale communautaire sur les importations de produits à coût salarial minoré et reversement total ou partiel du prélèvement en faveur de l'aide au tiers-monde. 	<p>M. Michel CREPEAU</p>
<ul style="list-style-type: none"> Salaire familial pour encourager les naissances : SMIC (trois enfants), 5/4 du SMIC (quatre), 3/2 du SMIC (cinq). Prise en compte progressive par l'Etat des dépenses d'allocations familiales actuellement supportées par les entreprises. Participation : pour l'information des travailleurs dans l'entreprise, conseil consultatif, présence au conseil de surveillance de représentants. Code de la participation et de la promotion à élaborer. 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le développement de l'énergie nucléaire dont la part dans l'ensemble de la consommation d'énergie doit atteindre 20 % en 1985. Il en résultera une amélioration de l'équilibre extérieur puisque « le kilowatt-heure d'origine nucléaire est deux à trois fois moins cher que le kilowatt-heure à base de fuel ». 	<ul style="list-style-type: none"> Lutter contre les concurrence abusives par la mise en place d'une protection communautaire, où, en cas d'échec, par celle de mesures nationales. 	<p>M. Michel DEBRE</p>
<ul style="list-style-type: none"> Stopper la croissance démesurée du budget social. Privilégier les recettes et non les dépenses. Mettre en œuvre des mesures pratiques : — Ticket modérateur pour les petits risques, assorti d'un dispositif mutualiste privé pour les assujettis qui ont des revenus dépassant un certain niveau et public pour les autres ; — Révision de la liste des indemnités à 100 % en fonction des ressources de chacun ; — Remboursements à taux dégressif, toujours en fonction des revenus ; — Réexamen du problème de la gestion hospitalière. 	<ul style="list-style-type: none"> Diversifier les sources d'énergie. Mettre en œuvre une politique de régionalisation en adaptant les industries aux sources d'énergie localement disponibles. 	<ul style="list-style-type: none"> Europe : définir avec clarté la politique que nous entendons suivre : celle du Marché commun ou le libre-échangeisme que tente d'imposer la Grande-Bretagne. Protection communautaire contre certaines concurrence ou, à défaut, protections nationales. Investir à long terme dans les pays en voie de développement. 	<p>Mme Marie-France GARAUD</p>
<ul style="list-style-type: none"> Extension du champ d'action de l'UNEDIC à la prévention des licenciements, l'aide au reclassement et la formation. Surveillance accrue du bon fonctionnement du système d'indemnisation. Poursuite de la politique de revalorisation du SMIC. Plafonnement au niveau actuel des prélèvements obligatoires de Sécurité sociale. Nouvelles aides au logement : à la première accession, à la première location (revalorisation de l'aide personnalisée). 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le programme électro-nucléaire est impératif : « Chaque fois qu'une nouvelle centrale nucléaire est mise en service, c'est-à-dire six fois par an, c'est comme si nous découvrons sur notre sol national un gisement de 25 millions de tonnes de pétrole. » Le nucléaire est donc créateur d'emplois et permet de rétablir les grands équilibres économiques. Suite logique de cette politique, une première pré-série industrielle de surgénérateurs sera lancée vers 1984. Eviter le déclin de la production nationale de charbon « partout où cela sera techniquement, humainement et économiquement réalisable ». Accroître l'effort en matière d'économies d'énergie — sans pour autant contraindre — et préparer l'ère des énergies nouvelles. 	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation de toutes les possibilités prévues par le traité de Rome ou les accords internationaux contre les concurrence anormales ou frauduleuses. Combinaison en faveur du tiers-monde d'une aide aux pays les plus défavorisés, d'une organisation de solidarités régionales et interrégionales et d'une recherche de solutions mondiales aux problèmes énergétiques ou monétaires. 	<p>M. Valéry GISCARD D'ESTAING</p>
<ul style="list-style-type: none"> Rotation des tâches, répartition des tâches dures, redistribution du travail non salarié. Favoriser la production autonome des individus, hors économie marchande, en dégageant du temps libre. Participation : contrôle du secteur économique par les citoyens à la fois producteurs et consommateurs. Organisation des consommateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Arrêter progressivement les centrales nucléaires et développer les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Cette politique, qui « crée plus d'emplois et assure une véritable indépendance », est réalisable « sans imposer de restrictions insupportables dans le mode de vie des citoyens ». 	<ul style="list-style-type: none"> Libérer le tiers-monde d'un modèle de développement inadapté à ses ressources et à ses besoins. Arrêt progressif des exportations d'armes. 	<p>M. Brice LALONDE</p>
<ul style="list-style-type: none"> SMIC à 3 300 F immédiatement, puis jusqu'à 4 000 F (constants) avant la fin du septennat. Eventail hiérarchique de 1 à 4. Augmentation des cotisations patronales et des prestations sociales : 1 700 F par mois pour le minimum vieillesse puis 2 000 F en 1982. Cinq cent francs par enfant pour les familles dont le revenu ne dépasse pas quatre fois le SMIC. Allocation égale à 80 % du SMIC pour certains handicapés. Négociation gouvernement-syndicats-patronat sur « les objectifs et les moyens de la politique nouvelle voulue par le pays ». Blocage « conservatoire » des licenciements et des mesures de chômage partiel. Application stricte et complète des dispositions de l'ordonnance sur les comités d'entreprise. Participation : permettre aux travailleurs de décider collectivement des conditions et de l'organisation du travail, et d'intervenir sur le choix, l'utilisation des équipements, en particulier pour l'entretien et la modernisation de l'outil de travail. 	<ul style="list-style-type: none"> Faire couvrir près de 60 % des besoins par les productions nationales en 1990 (25 % environ en 1979). Doubler la production de charbon : 45 millions de tonnes en 1990, 70 millions de tonnes par la suite. Développer les techniques nouvelles d'utilisation du charbon. S'assurer la maîtrise du nucléaire en nationalisant les firmes concernées. Accroître la réalisation du surgénérateur. Accroître la part de l'énergie hydraulique, notamment marémotrice. 	<ul style="list-style-type: none"> Repousser l'élargissement de la C.E.E. à l'Espagne, au Portugal et à la Grèce. Rejeter toute extension des pouvoirs de l'Assemblée européenne et toute remise en cause du droit de veto. Repousser les plans supranationaux de démantèlement industriel. Privilégier l'essor des relations avec les pays en voie de développement. Conclure des accords à long terme sur les produits de base. Action pour stabiliser les cours des matières premières. Développement des relations avec les pays socialistes. 	<p>M. Georges MARCHAIS</p>
<ul style="list-style-type: none"> Relèvement du SMIC. Resserrement de l'éventail hiérarchique. Cinquième semaine de congé. Mesures pour les personnes âgées : relèvement du minimum vieillesse à 1 700 F par mois au 1^{er} juin 1981, puis 2 000 F au 1^{er} janvier 1982, puis rapprochement avec le SMIC. Revalorisation des rentes viagères. Suppression des cotisations d'assurance-maladie sur les retraites. Fixation du taux de réversion à 60 % (au lieu de 50 %). Création de vingt mille emplois pour l'aide ménagère à domicile. Modification de l'assiette des cotisations patronales de sécurité sociale en faveur des entreprises de main-d'œuvre. Augmentation des allocations familiales et de l'allocation-logement de 50 % en deux étapes. Politique socialiste de santé : suppression du décret instituant le ticket modérateur d'ordre public. Renégociation de la convention médecine libérale-Sécurité sociale. Nationalisation de trois grands groupes pharmaceutiques. Suppression du secteur privé à l'hôpital public. Droit de contrôle des représentants des salariés sur l'embauche de travailleurs temporaires et sur les licenciements en général. 	<ul style="list-style-type: none"> Parce qu'il est « coûteux et incertain », il faut arrêter le programme nucléaire — non sans achever les centrales en construction — et profiter de la pause pour lancer un large débat et un référendum sur l'atome civil. Le surgénérateur ne s'impose pas. Pour boucler un bilan énergétique, qui fait apparaître une consommation inférieure à celle prévue par ses concurrents malgré un taux de croissance économique plus fort (si l'on excepte M. Marchais) : — Priorité aux économies d'énergie ; — Le charbon national, « qui retrouvera dans dix ans le niveau de production de 1973 » (soit 30 millions de tonnes), ou international ; — Les énergies nouvelles, « élément majeur du vingt et unième siècle ». 	<ul style="list-style-type: none"> Réforme du F.M.I. et de la Banque mondiale ; octroi d'un moratoire et de nouvelles liquidités aux pays pauvres du tiers-monde ; application réelle du traité de Rome et protection face à la concurrence japonaise ; réduction à 20 % en 1990 de la part des importations dans la production. Elargissement de l'Europe, à la condition que des précautions soient prises pour ne pas handicaper les agriculteurs et les industries directement concernées. 	<p>M. François MITTERRAND</p>

Mlle Arlette LAGULLER

● Mlle Laguller « n'a pas de programme ; les autres non plus d'ailleurs, quoi qu'ils en disent » (Le Monde des 19-20 avril). Pour le lendemain des élections, elle a cependant un programme revendicatif : lutter pour obtenir les « 35 heures ».

Elle suggère également un référendum sur le budget militaire, dont elle estime qu'il est infiniment trop élevé et qu'il pourrait servir à « acheter leurs surplus agricoles aux paysans et nourrir le tiers-monde ».

POINTS DE REPÈRE

CROISSANCE :
Augmentation du produit intérieur brut marchand en 1980 : + 1,1 %.
(Source : comptes de la nation.)

EMPLOI :
Nombre de demandeurs d'emploi au 31-3-1981 : 1 683 000, soit une augmentation de 17,5 % en un an.
(Source : ministère du travail.)

DURÉE DU TRAVAIL :
Durée hebdomadaire habituelle de travail des salariés : 40 h 5.
(Source : enquête sur l'emploi de mars 1980, INSEE.)

PRIX :
Indice mensuel de l'INSEE des prix à la consommation : + 12,7 % en un an (de février 1980 à février 1981).

MINIMUM VIEILLESSE :
Montant annuel au 1-1-1981 : 17 000 F (46,60 F par jour), soit, en deux ans, une augmentation de + 16,4 %.

SALAIRES :
Salaire minimum de croissance, au 1-3-1981 : mensuel, 2 644,80 F ; horaire, 15,20 F. Augmentation de + 13,66 % en un an.
Salaire horaire ouvrier au 1-1-1981 : augmentation de + 15,4 % en un an.
Gain mensuel ouvrier avant impôt en avril 1980 (donnée la plus récente) : augmentation de + 13,6 % en un an.
Gain mensuel cadre avant impôt en avril 1980 (donnée la plus récente) : augmentation de + 12,5 % en un an.
(Source : INSEE.)

REVENU MINIMUM FAMILIAL :
Depuis début 1981, 4 200 F par mois, sous conditions de ressources, pour les familles d'au moins trois enfants.

Vient de paraître

GENEVÈVE POUILLOT

Pilate ou Hérode ?

de l'indifférence au massacre

N'est-il pas urgent, devant tant de cas de détresse, de tout mettre en œuvre pour sauver du péril de l'avortement non seulement l'enfant mais aussi la mère ?

144 pages.

LIBRAIRIE SAINT-PAUL
6, rue Cassette - 75006 PARIS
33 F - Franco 38 F.

(Publicité)

STAGE DE DROIT DES AFFAIRES

Sociétés, contrats et effets de commerce, etc.
Durée : 6 jours, Les 13, 14, 15, 20, 21, 22 mai 1981

Renseignements et inscriptions :
Centre d'Education Permanente de l'Université de Paris-I
Fanthouan-Sorbonne
14, rue Cujas, 75003 Paris
Tél. : 329-75-23
ou 329-12-13 p. 33-30

COMPAGNIE BRITANNIQUE

meubles en pin,
8, rue Lacépède
75005 Paris